



Jeudi 23 mai 2013

Réorganisation du marché hebdomadaire

La Mairie de MAURS souhaite réorganiser l'implantation de son marché hebdomadaire.

- ☞ **Agrandissement de la zone piétonne dédiée au marché**
- ☞ **Circulation des véhicules interdite entre la Place de la Grande Fontaine et la Place Orientale**
- ☞ **Place du Marché : Plus d'exposants proposant essentiellement des produits alimentaires**

Cette nouvelle implantation va occasionner quelques perturbations.

Modification de la circulation sur une partie du C. D. 663 et du stationnement sur diverses rues et places du centre ancien

Tous les jeudis de 7 heures à 16 heures Le stationnement des véhicules sera interdit :

- Rue de la Martinelle – côté impair - sur la portion de rue située entre la Place Orientale (« La Poste ») et le croisement de la Rue du Collège.
- Trottoirs et parkings intérieurs et extérieurs du Tour de Ville,

Tous les jeudis de 7 heures à 16 heures Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits (sauf véhicules de secours et exposants du marché)

- Rue de la Cité Place du Marché Rue du Temple Place Los Arcos Rue Neuve
- Place des Cloîtres Rue du Docteur Clauzet

CIRCULATION (voir déviations au verso)

Circulation C. D. 663 : Interdite (sauf véhicules de secours et incendie) sur la portion du C. D. 663 située entre la Place Orientale et la Place de la Grande Fontaine.

Sur la portion du C. D. 663, située entre le haut de l'Avenue de la Gare et la Place Orientale, la circulation s'effectuera à double sens.

Circulation C. D. 863 : Interdite aux poids lourds sur la portion du C. D. 863 située entre la Place de la République et le haut de l'Avenue de la Gare.

La circulation des véhicules légers se fera en sens unique de la Place de la République au haut de l'Avenue de la Gare (en provenance de la R. N. 122 direction Calvinet/Leynhac/Decazeville).

L'interdiction de stationnement et les déviations sont à respecter scrupuleusement pour des raisons de sécurité. Nous remercions les usagers pour leur coopération et leur compréhension.

**DEVIATIONS MISES EN PLACE
A COMPTER DU JEUDI 23 MAI 2013**

POUR LES VEHICULES LEGERS :

En provenance de	Se dirigeant vers	Déviations à suivre
Calvinet – Leynhac	Decazeville – Figeac – Aurillac	C. D. 663 Avenue de la Gare Rue de la Gare Rue de la Résistance Rond-point Avenue de Bagnac R. N. 122
Decazeville (circulation inchangée)	Leynhac – Calvinet	Avenue de la Gare C. .D 663 Rue de la Martinelle
Decazeville	Aurillac – Figeac	Rue de la Gare Rue de la Résistance Rond-point Avenue de Bagnac R. N. 122
Aurillac	Calvinet – Leynhac – Decazeville	R. N. 122 C. D. 863 (portion du Tour de Ville entre la Place de la République et l’Avenue de la Gare) C. D. 663 via Decazeville Rue de la Martinelle R. D. 19 via Calvinet/Leynhac

POUR LES VEHICULES LOURDS :

En provenance de	Se dirigeant vers	Déviations à suivre
Calvinet – Leynhac	Decazeville – Figeac – Aurillac	C. D. 663 Avenue de la Gare Rue de la Gare Rue de la Résistance Rond-point Avenue de Bagnac R. N. 122
Decazeville (circulation inchangée)	Leynhac – Calvinet	Avenue de la Gare C. .D 663 Rue de la Martinelle
Decazeville	Aurillac – Figeac	Rue de la Gare Rue de la Résistance Rond-point Avenue de Bagnac R. N. 122
Aurillac	Calvinet – Leynhac – Decazeville	Rond point Avenue de Bagnac Rue de la Résistance Rue de la Gare C. D. 663 vers Decazeville Avenue de la Gare vers Calvinet/Leynhac